



ZONE DE DISTRIBUTION : GUEUGNON RESEAU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée a montré une eau conformes aux normes en vigueur pour les paramètres bactériologiques.
En revanche, sur le plan physico-chimique le suivi analytique renforcé a mis en évidence des non conformités à la limite de qualité fixée à 100 microgramme/l pour les trihalométhanes. La présence permanente de matière organique (COT) dans l'eau, combinée à la chloration génère des sous-produits de la désinfection (trihalométhanes).
Par ailleurs, la présence ponctuelle de la molécule de pesticide Ethephon a été détectée au mois de Mai. Le prélèvement de recontrôle a montré un retour à la normale.
Une étude de la filière de traitement permettant d'abattre la matière organique est en cours de finalisation.
Enfin, La référence de qualité pour le paramètre "équilibre calco-carbonique" n'est pas respectée. L'eau doit être à l'équilibre (valeur 1 ou 2).

D

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU ARROUX. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6547 personnes sur 1 commune (GUEUGNON). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE GUEUGNON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE GUEUGNON » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **5,76 mg/L**
Valeur maxi : **8,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **75 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0,116 microgramme/L (ethephon)**
Substance(s) non conforme(s) : **ethephon**

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,68 NFU**

TRIHALOMÉTHANES

D Mauvaise qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **146**
Valeur moyenne : **71,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **181 microgramme/L**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 071003547

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce et agressive

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **6,33 °f**
Valeur maxi : **6,68 °f**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Dépassements permanents de la référence de qualité

Nombre de prélèvements : **146**
Valeur moyenne : **1,97 mg(C)/L**
Valeur maxi : **6,3 mg(C)/L**